

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	MM. Patrick Bourabier, , Bruno Renon
Membres excusés :	Mme Véronique Autexier, Philippe Brandy, M. Jean Guillen,
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités : validation du PV n° 23 du 11/01/2023
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres
- Tirage des 1/8èmes et ¼ de finales des coupes départementales

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Néant

4° Questions et informations diverses

- Etude des courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Les membres de la Commission entérinent la validation du PV n°23 du 11/01/2023

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 21 et 22 Janvier 2023

- D3
Poule C : C.O La Couronne 2 (Forfait général)

Le club concerné sera débité de **60 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ce forfait

1° - Report des rencontres

	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Coupe de la Charente	0	* Stade Ruffécois 2 - AS Aigre	15/01/2023	05/02/2023	15h00
Coupe de la Charente	0	* CS St Michel - SC Mouthiers	14/01/2023	04/02/2023	20h00
1 ^{ère} Division	0	SC Mouthiers - CS Leroy 2	03/12/2022	A DEFINIR	
1 ^{ère} Division	0	AS Merpins 2 - SC Mouthiers	20/11/2022	A DEFINIR	
1 ^{ère} Division	0	FC Rouillet - CO La Couronne	14/01/2023	04/02/2023	20h00
1 ^{ère} Division	0	CO La Couronne - CS Leroy 2	22/01/2023	A DEFINIR	
1 ^{ère} Division	0	ES Champniers - GSF Portugais	14/01/2023	04/02/2023	20h00
1 ^{ère} Division	0	Alliance Foot 3 B 2 - JS Basseau	22/01/2023	05/02/2023	15h00
2 ^{ème} Division	A	UAS Verdille - US Chasseneuil	19/11/2022	04/02/2023	20h00
2 ^{ème} Division	A	AS St Yrieix 2 - USA Montbron	14/01/2023	04/02/2023	20h00
2 ^{ème} Division	B	AS Chazelles - AJ Montmoreau	19/11/2022	04/02/2023	20h00
3 ^{ème} Division	C	FC Rouillet 2 - AS Soyaux 2	08/01/2023	04/02/2023	18h00
3 ^{ème} Division	C	FC Rouillet 2 - F.C.C	14/01/2023	A DEFINIR	
3 ^{ème} Division	C	SC Mouthiers 2 - CS Leroy 3	14/01/2023	04/02/2023	20h00
3 ^{ème} Division	C	GSF Portugais 2 - AS Soyaux 2	22/01/2023	A DEFINIR	
4 ^{ème} Division	C	ES Fléac 2 - AS Mosnac	20/11/2022	05/02/2023	15h00
4 ^{ème} Division	C	AS Mosnac - JS Basseau 2	08/01/2023	A DEFINIR	

4 ^{ème} Division	C	ES Champniers 3 - FC St Hilaire BBZ 2	14/01/2023	04/02/2023	18h00
4 ^{ème} Division	D	SC Mouthiers 3 - AS Puymoyen 3	19/11/2022	04/02/2023	18h00
4 ^{ème} Division	D	GSF Portugais 3 – US St Martin	22/01/2023	05/02/2023	15h00
5 ^{ème} Division	B	ENT Nanteuil:Verteuil - AS Aigre 3	22/01/2023	05/02/2023	15h00
5 ^{ème} Division	C	FC Rouillet 3 - Guimps AL 2	13/11/2022	A DEFINIR	
5 ^{ème} Division	C	ES Javrezac 2 - FC Rouillet 3	15/01/2023	05/02/2023	15h00

***Si rencontres non jouées à la date prévue, celles-ci se dérouleront impérativement le mercredi 08 Février 2023 à 20h00**

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces reports

2° - Tirage des 1/8èmes de finales de la coupe de la Charente - Crédit Agricole - Trophée Maurice Brachet

COUPE DE LA CHARENTE - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE MAURICE BRACHET

64 engagés

11 - 12 février 2023	1/8 ^{ème} Finale	8	Matches avec	16	Vainqueurs du tour précédent
11 - 12 mars 2023	¼ de Finale	4	Matches avec	8	Vainqueurs des 1/8èmes de finale
15 - 16 avril 2023	½ finale	2	Matches avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

1/8èmes de finales : AS Aigre, JS Basseau, AS Bel-Air, AS Brie, US Chasseneuil, FC Fontafie, Jarnac Sports 2, CS Leroy 2, ES Linars, CR Mansle, USA Montbron, SC Mouthiers, FC Nersac, GSF Portugais, OFC Ruelle 2, CS St Michel, Stade Ruffec 2, UAS Verdille.

Calendrier des 1/8èmes de finales :

8 matches avec 16 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés
Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 12 février 2023 à 15h00 ou le samedi 11 février 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.
En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).
Les arbitres seront désignés par la C.D.A.
Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

Les rencontres des 1/8èmes de finales :

- FC Nersac - USA Montbron
- ES Linars - FC Fontafie

- CS St Michel ou SC Mouthiers - USA Verdille
- AS Bel Air - US Chasseneuil
- AS Brie - CR Mansle
- GSF Portugais - CS Leroy 2
- OFC Ruelle 2 - Jarnac Sports 2
- JS Basseau - Stade Ruffécois 2 ou AS Aigre

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**. En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Décision 02 : Les membres de la Commission valident le tirage des 1/8èmes de finales de la Coupe de la Charente - Crédit Agricole - Trophée Maurice Brachet

3° - Tirage des ¼ de finales de la coupe de la Charente - Crédit Agricole - Trophée Maurice Brachet

COUPE DE LA CHARENTE - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE MAURICE BRACHET

64 engagés

11 - 12 mars 2023	¼ de Finale	4	Matchs avec	8	Vainqueurs des 1/8èmes de finale
15 - 16 avril 2023	½ finale	2	Matchs avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

¼ de finales : AS Aigre, JS Basseau, AS Bel-Air, AS Brie, US Chasseneuil, FC Fontafie, Jarnac Sports 2, CS Leroy 2, ES Linars, CR Mansle, USA Montbron, SC Mouthiers, FC Nersac,

GSF Portugais, OFC Ruelle 2, CS St Michel, Stade Ruffec 2, UAS Verdille.

Calendrier des ¼ de finales :

4 matches avec 8 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 12 mars 2023 à 15h00 ou le samedi 11 mars 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

Les rencontres des ¼ de finales :

- FC Nersac ou USA Montbron - ES Linars ou FC Fontafie
- AS Bel Air ou US Chasseneuil - CS St Michel ou SC Mouthiers ou USA Verdille
- JS Basseau ou Stade Ruffécois 2 ou AS Aigre - GSF Portugais ou CS Leroy 2
- OFC Ruelle 2 ou Jarnac Sports 2 - AS Brie ou CR Mansle

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à

district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REPLACES-REPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Décision 03 : Les membres de la Commission valident le tirage des ¼ de finales de la Coupe de la Charente - Crédit Agricole - Trophée Maurice Brachet

4° - Tirage des 1/8èmes de finales de la coupe du District - Crédit Agricole - Trophée Jacky Debris

COUPE DU DISTRICT - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE JACKY DEBRIS

34 engagés

11 - 12 février 2023	1/8 ^{ème} Finale	8	Matchs avec	16	Vainqueurs du tour précédent
11 - 12 mars 2023	¼ de Finale	4	Matchs avec	8	Vainqueurs des 1/8èmes de finale
15 - 16 avril 2023	½ finale	2	Matchs avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

1/8èmes de finales : SC Agris, Atlético de Bellevigne, US Angoulême St Martin, US Bouex, FC Chabanais, US Champagne-Mouton, AS Condéon Reignac, FC Crouin, FC Genac/Marcillac/Gourville, AC Gond-Pontouvre, AL Guimps, AS Mosnac, AS Salles d'Angles, FC St Amand de Boixe, FC St Cybardeaux, St Maurice Manot

Calendrier des 1/8èmes de finales :

8 matches avec 16 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 12 février 2023 à 15h00 ou le samedi 11 février 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

Les rencontres des 1/8èmes de finales :

- FC Crouin - SC Agris
- Atlético de Bellevigne - US St Martin Angoulême
- AL Guimps - FC St Cybardeaux
- AC Gond-Pontouvre - FC St Amand de Boixe
- St Maurice Manot - US Bouex
- AS Mosnac - US Champagne-Mouton
- FC Genac/Marcillac/Gourville - FC Chabanais
- AS Condéon Reignac - AS Salles d'Angles

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Décision 04 : Les membres de la Commission valident le tirage des 1/8èmes de finales

5° - Tirage des 1/4 de finales de la coupe du District - Crédit Agricole - Trophée Jacky Debris Debris

COUPE DU DISTRICT - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE JACKY DEBRIS

34 engagés

11 - 12 mars 2023	¼ de Finale	4	Matchs avec	8	Vainqueurs des 1/8èmes de finale
15 - 16 avril 2023	½ finale	2	Matchs avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

¼ de finales : SC Agris, Atlético de Bellevigne, US Angoulême St Martin, US Bouex, FC Chabanais, US Champagne-Mouton, AS Condéon Reignac, FC Crouin, FC Genac/Marcillac/Gourville, AC Gond-Pontouvre, AL Guimps, AS Mosnac, AS Salles d'Angles, FC St Amand de Boixe, FC St Cybardeaux, St Maurice Manot

4 matches avec 8 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 12 mars 2023 à 15h00 ou le samedi 11 mars 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

Les rencontres des 1/4 de finales :

- FC Crouin ou SC Agris - AC Gond-Pontouvre ou FC St Amand de Boixe
- St Maurice Manot ou US Bouex - Atlético de Bellevigne ou US St Martin Angoulême
- AS Mosnac ou US Champagne-Mouton - AL Guimps ou FC St Cybardeaux
- AS Condéon Reignac ou AS Salles d'Angles - FC Genac/Marcillac/Gourville ou FC Chabanais

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à

district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REPLACES-REEMPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Décision 05 : Les membres de la Commission valident le tirage des 1/4 de finales

**6° - Tirage des 1/8èmes de finales de la coupe des Réserves - Crédit Agricole
Trophée Pierre Labonne**

COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE PIERRE LABONNE

34 engagés

11 - 12 février 2023	1/8 ^{ème} Finale	8	Matches avec	16	Vainqueurs du tour précédent
11 - 12 mars 2023	¼ de Finale	4	Matches avec	8	Vainqueurs des 1/8èmes de finale
15 - 16 avril 2023	½ finale	2	Matches avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

1/8èmes de finales : JS Sireuil 3, CS Mouthiers 3, AL Montmoreau 2, FC Charente Limousine 3, ES Champniers 3, JS Grande Champagne 2, Alliance Foot 3B 3, US Chasseneuil 3, AS Bel Air 2, FCC Isle d'Espagnac 2, FC Haute Charente 2, ES Elan Charentais 2, USA Montbron 3, FC St Fraigne 2, CR Mansle 2, Ent Foot 16 2, AL St Brice 3

8 matches avec 16 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 12 février 2023 à 15h00 ou le samedi 11 février 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

Les rencontres des 1/8èmes de finales :

- AJ Montmoreau 2 - FC Charente Limousine 3 ou ES Champniers 3
- JS Sireuil 3 - CS Mouthiers 3
- US Chasseneuil 3 - AS Bel Air 2
- JS Grande Champagne 2 - Alliance Foot 3B 3
- FCC Isle d'Espagnac 2 - FC Haute Charente 2
- ES Elan Charentais 2 - USA Montbron 3
- FC St Fraigne - CR Mansle 2
- Ent Foot 16 2 - AL St Brice 3

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Décision 06 : Les membres de la Commission valident le tirage des 1/8èmes de finales

7° - Tirage des ¼ de finales de la coupe des Réserves - Crédit Agricole - Trophée Pierre Labonne

COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE PIERRE LABONNE

34 engagés

11 - 12 mars 2023	¼ de Finale	4	Matchs avec	8	Vainqueurs des 1/8èmes de finale
15 - 16 avril 2023	½ finale	2	Matchs avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

1/4 de finales : Alliance Foot 3B 3, FC St Fraigne 2, FC Charente Limousine 3 ou ES Champniers 3, US Chasseneuil 3, JS Sireuil 3, AS Bel Air 2, AL St Brice 3, ES Elan Charentais 2, FC Haute Charente 2, AL Montmoreau 2, JS Grande Champagne 2, Ent Foot 16 2, USA Montbron 3, FCC Isle d'Espagnac 2, CS Mouthiers 3, CR Mansle 2

8 matches avec 16 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 12 février 2023 à 15h00 ou le samedi 11 février 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

Les rencontres des ¼ de finales :

- JS Grande Champagne 2 ou Alliance Foot 3B 3 - FC St Fraigne ou CR Mansle 2
- ES Elan Charentais 2 ou USA Montbron 3 - Ent Foot 16 2 ou AL St Brice 3

- AJ Montmoreau 2 ou FC Charente Limousine 3 ou ES Champniers 3 - JS Sireuil 3 ou CS Mouthiers 3
- US Chasseneuil 3 ou AS Bel Air 2 - FCC Isle d'Espagnac 2 ou FC Haute Charente 2

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**. En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Décision 07 : Les membres de la Commission valident le tirage des ¼ de finales

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

8° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

9° - Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 17/01/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°23 du 11/01/2025	Validé	-	-
1	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

2	Tirage des 1/8èmes et ¼ de finales des coupes départementales	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
----------	---	---------------	-----------------------	-----------------

La prochaine réunion est fixée au mercredi 25 janvier 2023 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Bruno Renon

